



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

BEAUVAIS : le 20 novembre 2021

Mesdames, Messieurs les membres du Comité
Mesdames Messieurs les Présidents de Secteur
Mesdames Messieurs les Présidents d'Association
Mesdames Messieurs les Arbitres

Objet : Compte-rendu de la réunion de la Commission d'Arbitrage du samedi 20 novembre 2021 à BEAUVAIS.

Mesdames, Messieurs,

A la demande du Comité de l'Oise, les Membres de la Commission d'Arbitrage du Comité de l'Oise se sont réunis le samedi 20 novembre 2021 à partir de 9 H 30 dans le local du Boulodrome de Beauvais sous la présidence de Dominique Noret.

Présents :

Mmes BRAURE Roselyne, CONCHON Ketty, PHILIPPE Vanessa, PERCEPT-YSEBAERT Céline (Arbitres Départementaux).

MM. CHOURAQUI Gérard (Rapporteur), DESGROUX Jacques, LAUVERGEON Claude, MISTRO Jean- Christian, (Arbitres Régionaux).

MM. GLAIS Bernard, CASSIER Frédéric, NORET Dominique, CLEROY Philippe, SAGNES Jean-Luc (Arbitres Départementaux).

Gérard OMNES (Président du Comité Oise)

Absent excusés (es) :

PHILIPPE Maxime, FENAUX Murielle, FENAUX Sébastien, HAMEAU Stéphane, LAURENT Manon, BORNICHE Michel

Absents non excusés (es) :

BROT Yves, CLEDIC Serge, GONCALVES Bernardino, KAUFMANN Frédéric, BIET Christopher, COUVERCHEL Fabrice, NOIRET Cédric, VENANT Jean-Claude, DEFERT Michel, SUCHET Joel.

ORDRE DU JOUR

1° - Accueil des Arbitres :

Mr NORET Dominique (Président de la Commission) accueille les 13 arbitres présents, remercie les 6 personnes s'étant excusés. Et ouvre la réunion sur l'ordre du jour prévu dans la convocation.

2° - Bilan de l'arbitrage sur la saison 2021 :

En ce qui concerne les arbitres présents il s'avère, après un tour de table, que le nombre d'arbitrage varie pour chacun dans une fourchette allant de 0 à plus de 10. Certains Présidents de Club ont rencontré des difficultés à trouver un arbitre pour leur organisation de concours, voire de championnat. Pour la saison qui s'annonce, il est retenu que les demandes (non satisfaites) émanant des clubs devront transiter par le Président de la Commission d'arbitrage, à charge pour lui de communiquer ce besoin auprès des 30 arbitres de notre Comité.

Pour mémoire : courriel dominoret@aol.com tel 06 34 08 12 74

Il a été également évoqué le nombre important d'arbitre n'ayant pas officié cette saison ou sur les deux dernières saisons

A ce sujet, Bernard GLAIS rappelle le règlement FFPJP qui énonce : lorsqu'un arbitre n'a pas exercé depuis plus d'un an, s'il désire reprendre son activité, il devra faire une demande écrite à son autorité (Président du Comité Oise), qui après consultation de sa

commission d'arbitrage pourra décider de la suite à donner à cette requête. L'arbitre devra obligatoirement suivre un stage de remise à niveau fédéral.

Pour assurer une relève quantitative et qualitative de nos arbitres, Gérard OMNES nous confirme qu'il est prévu, en début 2022, d'organiser des examens d'arbitrage tant pour le niveau départemental que régional.

3° - Rapports reçus par la Commission pour la saison 2020-2021

2 rapports ont été reçus à ce jour et sont présentés de manière didactique par Bernard GLAIS et Dominique NORET.

Il est rappelé en préambule qu'il existe sur le site de la Fédération un imprimé type à utiliser de préférence à tout autre type de communication.

- Le premier rapport concerne un joueur souhaitant en découdre avec les bénévoles organisant un concours propagande. L'arbitre sur place témoin de la scène a écrit ce rapport en précisant que les faits avaient eu lieu à la buvette du club et non sur les terrains de jeu. Pour ce motif, le rapport est classé sans suite tout en ayant noté les coordonnées de ce joueur hélas connu pour d'autres manifestations d'incivilité.
- Le deuxième rapport concerne des faits ayant eu lieu lors d'un championnat des clubs. Il est rédigé sur papier libre, par le Président d'un club participant à ce championnat ce dernier n'étant pas présent physiquement sur les lieux. Bernard GLAIS explique à l'arbitre désigné à ce championnat, les différents points cités dans ce rapport. Rappelle que l'arbitre doit être présent une heure avant le début de toute compétition, qu'il doit vérifier les licences présentées par les responsables des clubs présents et constituer avant le jet du but un jury dont la composition doit être affichée. Ce rapport est également classé sans suite.

6° - Questions diverses, tour de table :

Tenues des joueurs lors des Championnats : encore trop de laisser-aller à ce niveau et cela est récurrent depuis de nombreuses années.

Pour la saison prochaine il sera demandé aux équipes de respecter la consigne hauts et bas identiques et aux arbitres de faire respecter cette obligation.

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, libre choix est laissé aux arbitres de demander ou non, ou en partie le remboursement des kilomètres, certains privilégiant un forfait ou un arrangement à deux pour arbitrer un concours. Toute formule est bonne s'il convient aux intérêts du club organisateur et à l'arbitre désigné.

N'ayant plus de question, la séance est levée à 12 heures.

Mr Dominique NORET
PRESIDENT DES ARBITRES